

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Amélioration du fonctionnement hydraulique par des travaux de curage et de reconnexion dans le cadre du contrat de marais de Saint-Georges de Rex - Amuré

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat des marais mouillés des Deux-sèvres

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Bernard Riffault, Président

RCS / SIRET

29790211600021

Forme juridique

ASCO

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
25 b	Il s'agit d'un entretien de canaux conduisant à extraire des volumes de sédiments supérieurs à 2 000 m ³ (volume à extraire estimé à 13 000 m ³). La demande vient en complément de celle accordée sur le réseau tertiaire dans le cadre du CTMA de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit dans le cadre des contrats de marais mis en place sur le marais poitevin pour avoir une gestion des niveaux d'eau qui prennent en compte les enjeux environnementaux tout en étant compatible avec les activités en place et notamment les activités agricoles. Le projet est une mesure d'accompagnement qui consiste à mener des opérations d'entretien pour dévaser certains canaux et permettre une meilleure régulation des eaux, notamment en période hivernale ou lors d'épisodes pluvieux importants. Le projet prévoit plus particulièrement le curage d'une part de fossé tertiaire mais également dans un souci de cohérence et d'amélioration globale de la gestion hydraulique du secteur de fossés dits secondaire et primaire qui doit ainsi permettre une meilleure circulation de l'eau vers l'unique exutoire et éviter ainsi l'inondation de parcelles cultivées situées dans des points altimétriquement plus bas.

Le choix du réseau à curer fait suite aux différents diagnostics conduits dans le cadre de la construction du contrat de marais et vient en accompagnement de cette démarche portée par l'EPMP.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet vient en accompagnement d'une gestion des niveaux d'eau qui s'inscrit dans le cadre des contrats de marais portés par l'EPMP. La gestion des niveaux d'eau recherchée vise à promouvoir une gestion proche d'un cycle naturel, avec des variations saisonnières, des niveaux d'eau plus haut en hiver et début de printemps que ceux actuellement connus, la recherche de transitions douces entre les périodes. Ces différentes mesures de gestion visent ainsi un gain environnemental qui doit se retrouver sur les habitats mais également sur l'accueil de la faune et de la flore particulières du marais poitevin.

Par ailleurs, ces travaux permettront des gains hydrauliques (remise en eau des fossés, rétablissement de connexion, circulation et stockage de l'eau) mais aussi très certainement environnementaux (diversité des habitats, amélioration de l'accueil piscicole, continuités piscicole et sédimentaire...).

Ces travaux s'inscrivent en complément des travaux de curage qui ont eu lieu ou qui ont lieu dans le cadre des actions du PARM ou du CTMA de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux s'accompagneront d'un élagage préparatoire permettant à la pelle mécanique d'approcher les fossés à curer. Dans la mesure du possible, le bois extrait de cet élagage sera valorisé.

Les travaux de curage se feront selon la méthode dite du vieux fond/vieux bord. Les matériaux de curage feront l'objet d'un régilage sur place, sur une largeur de l'ordre de 10 m, afin de diminuer l'épaisseur de boue et faciliter la reprise de la végétation.

Les abreuvoirs présents sur le linéaire curé feront l'objet d'un reprofilage si besoin.

2 à 3 busages seront également repris lors de ces travaux afin d'améliorer la continuité hydraulique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Sans objet

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'un porté à connaissance auprès des services de la DDT79, au titre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet concerne le linéaire suivant : - 1 994 m de réseau primaire - 3 330 m de réseau secondaire - 1 850 m de réseau tertiaire qui font d'ores et déjà l'objet d'une DIG dans le cadre du CTMA de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes - 550 m de réseau non classé Dans le cadre de ce projet, le volume de boues curées est estimé à 14 700 m3 dont 12 600 m3 sur le réseau primaire et secondaire et 400 m3 sur le réseau non classé	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet se situe sur les communes de :

- Amuré
- Saint-Georges de Rex - Amuré
- Le Vanneau Irleau

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6° 18' 56 " 639 Lat. 8 2° 2 6' 5 4 " 085

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 1 Venise verte ZNIEFF 2 Marais poitevin
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marais mouillé de la venise verte
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PNR du Marais poitevin
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide du marais poitevin - délimitée par le FMA

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE du bassin hydrographique de la Sèvre Niortaise
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR5400446 - Marais poitevin FR5410100 - Marais poitevin
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	site du marais mouillé poitevin

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les boues issues des travaux de curage sont régalandées sur place. Aucun matériau ne sera exporté.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A terme, le secteur devrait connaître une plus-value environnementale et l'impact des travaux devrait être positif. Le projet s'inscrit en effet dans le cadre du contrat de marais mis en place sur le secteur. Ce dernier, à travers la mise en place d'une gestion des niveaux d'eau plus proche d'un cycle naturel, avec des variations saisonnières et des transitions douces permettra une meilleure expression des habitats humides inféodés au marais poitevin. Par ailleurs, les travaux envisagés favoriseront la continuité écologique en
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	retrouvant un réseau de canaux fonctionnel et en eau. Toutefois, les travaux envisagés peuvent occasionner de manière occasionnelle et temporaire une destruction de certains habitats durant la phase travaux, du fait notamment du régalandage des vases extraites. Ce régalandage, permettra néanmoins à la flore de recoloniser ces espaces rapidement et de manière spontanée, ce qui à terme n'occasionnera aucune destruction d'habitats.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux correspondent aux mesures d'accompagnement du contrat de marais qui répond aux dispositions inscrites dans le SDAGE Loire-Bretagne. L'objectif de ce contrat est de favoriser de manière globale la biodiversité sur le marais poitevin. Aussi, les travaux ne devrait pas avoir d'incidence négative. Par ailleurs, il s'agit de travaux d'entretien régulièrement menés sur le marais poitevin et nécessaire au maintien de la zone humide. Ces travaux viennent en complément des travaux inscrits dans le CTMA mais ils n'avaient pas été ciblés lors de la rédaction de ce dernier, d'où la présente demande.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise à conduire des travaux de reconnexion hydraulique et de curage dans le cadre du contrat de marais qui recherche une plus-value environnementale à travers une refonte de la gestion des niveaux d'eau. Il n'y a pas de consommation d'espaces
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu une augmentation du trafic ou des déplacements, en dehors de l'amené des engins sur site. Ceux ci se déplaceront essentiellement au sein des parcelles lors des travaux
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des bruits liés au fonctionnement des engins (pelleteuse) pourront avoir lieu mais uniquement durant la phase travaux

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifiera pas l'usage des sols. L'activité agricole sera maintenue et confortée en réduisant le risque d'inondation grâce à un meilleur fonctionnement hydraulique

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les travaux s'inscrivent dans le cadre du contrat de marais mis en place sur le marais de Saint-Georges de Rex Amuré. Ce dernier vise à instaurer une gestion des niveaux d'eau permettant de répondre aux besoins biologiques de certains habitats, espèces faunistiques et floristiques propres aux zones humides et plus particulièrement au marais poitevin, tout en étant compatible avec les activités en place et notamment les activités agricoles. Il s'agit bien de proposer une gestion des niveaux d'eau qui recherche une plus-value environnementale. Par ailleurs, ces travaux sont des travaux d'entretien courant conduits de manière légère suivant la technique dite vieux fond/vieux bord qui sont nécessaire au maintien des spécificités du marais poitevin. Ils permettront à terme un gain hydraulique mais aussi environnemental en proposant un réseau fonctionnel et connecté, favorable à la continuité écologique.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments exposés et de l'ampleur des travaux, le projet ne me semble pas nécessiter d'une évaluation environnementale

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Protocole de gestion de l'eau de Saint-Georges de Rex - Amuré

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LE VANNEAU-IRLEAU

le,

04 Septembre 2018

Signature

B. RIFFAULT, Président

